

# Séance ordinaire du 4 février 2013

Procès-verbal



## 01 - Ouverture de la session

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 février

2013, à 20h00, à la Salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Madame Claudette Desrochers, conseillère district #1

Madame Andréanne Giasson, conseillère district #2

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller district #3

Madame Micheline Beaudet, conseillère district #4

Monsieur Pierre Audesse, conseiller district #5

Monsieur Yves Gingras, conseiller district #6

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Josée Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

### 1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

## 02 (2013-02-52) - Adoption de l'ordre du jour

### 2 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 04 février 2013 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 03 (2013-02-53) - Adoption du procès-verbal

### 3 - Adoption du procès-verbal

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et

reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie des procès-verbaux des séances du 14 janvier 2013 et du 15 janvier 2013.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'approuver les procès-verbaux des séances du 14 janvier 2013 et du 15 janvier 2013, tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 04 - Adoption règlement

### 4 - Adoption règlement

**04.01 (2013-02-54) - Adoption du règlement 362-02-13, «Règlement décrétant des dépenses totalisant 300 000 \$ et un emprunt de 260 646 \$ pour la construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égout domestique et pluvial pour la rue industrielle dans le parc industriel de**

## **Saint-Agapit»**

### **4.1 - Adoption du règlement 362-02-13, «Règlement décrétant des dépenses totalisant 300 000 \$ et un emprunt de 260 646 \$ pour la construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égout domestique et pluvial pour la rue Industrielle dans le parc industriel de Saint-Agapit»**

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2013 ;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE la mairesse Sylvie Fortin Graham, a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras ;

QUE le conseil adopte le règlement 362-02-13 intitulé, «Règlement décrétant des dépenses totalisant 300 000 \$ et un emprunt de 260 646 \$ pour la construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égout domestique et pluvial pour la rue Industrielle dans le parc industriel de Saint-Agapit», tel que présenté et que la mairesse et directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim soient et sont autorisées à signer l'original dudit règlement et d'en faire dépôt au Livre des règlements de la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05 - Administration et législation**

### **5 - Administration et législation**

#### **05.01 (2013-02-55) - Modification du calendrier 2013 des séances du conseil**

##### **5.1 - Modification du calendrier 2013 des séances du conseil**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a adopté le 5 novembre 2012 son calendrier des séances publiques du conseil municipal pour l'année 2013 ;

ATTENDU QUE le calendrier des séances du conseil ne tenait pas compte que le 3 novembre 2013 toutes les municipalités seront en élection générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay que la rencontre du conseil municipal du 7 octobre 2013 soit devancée au 3 octobre 2013 à 20h, et que la rencontre du 4 novembre 2013 soit reportée au 11 novembre 2013 à 20h.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **05.02 (2013-02-56) - Vente pour taxe du 13 juin 2013**

##### **5.2 - Vente pour taxe du 13 juin 2013**

ATTENDU QUE la municipalité peut vendre par la MRC les immeubles dont les taxes municipales ne sont pas payées (C.M. 1022 et suivants) ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim a déposé un état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse,

Que le conseil accepte l'état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales ;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à expédier conformément à la loi, la liste des immeubles, et qui devront être vendus le 13 juin 2013 à la MRC de Lotbinière, à moins que les arriérages, les intérêts, les pénalités et les frais en aient été payés au préalable ;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à retirer de cette liste tout immeuble pour lequel les taxes dues au 31 décembre 2011 auront été payées ou pour lequel une entente de paiement aura été conclue ;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à annuler le solde pour les matricules 2757-67-3095, 2757-75-0383, 3156-74-2547, 3156-85-4349 et 3254-27-6591 pour un solde de 310.19 \$ ;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Agapit soit nommée pour agir au nom de la municipalité lors de la vente pour taxes des immeubles concernés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **05.03 (2013-02-57) - Renouvellement du bail avec Groupe Giroux**

##### **5.3 - Renouvellement du bail avec Groupe Giroux**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit est propriétaire de l'immeuble appelé vieux Couvent situé au 1159 rue Principale à Saint-Agapit ;

ATTENDU que la municipalité désire renouveler son bail pour la location de son local à Groupe Giroux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras que la municipalité de Saint-Agapit loue un local à Groupe Giroux au Vieux

Couvent, situé au 1159 rue Principale à Saint-Agapit, au montant de 200 \$ plus taxes par mois et ce pour une durée d'un an à compter du mois de février 2013. La mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim sont autorisées à signer le bail pour et au nom de la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.04 (2013-02-58) - Appui CPE Jolibois**

### **5.4 - Appui CPE Jolibois**

ATTENDU QUE que la population de Saint-Agapit est en hausse considérable, ayant passé de 2 965 habitants en 2006 à 3 782 en 2013, selon l'institut de la Statistique du Québec, soit une hausse de 31 % ;

ATTENDU QUE l'an dernier il y a eu 60 naissances à Saint-Agapit ;

ATTENDU QU'il s'agit de la plus forte hausse de population dans toute la région de Chaudière-Appalaches ;

ATTENDU QUE le CPE Jolibois a fait l'an dernier une demande pour 52 places en garderie auprès du ministre de la famille, qui a été rejetée pour des considérations techniques et au détriment de la population, qui avait indiqué sa volonté favorable de recevoir un CPE par une pétition signée par 981 personnes ;

ATTENDU QU'il n'existe aucun Centre de la petite enfance à Saint-Agapit ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit dispose d'une espace adéquat pour l'établissement d'un Centre de la petite enfance dans le Complexe Des Seigneuries ;

ATTENDU QUE la demande du CPE Jolibois est faite en partenariat avec la municipalité de Saint-Agapit ;

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu, d'appuyer la demande du CPE Jolibois pour l'obtention de 52 nouvelles places en garderie à Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.05 (2013-02-59) - Appui Société d'agriculture du comté de Lotbinière**

### **5.5 - Appui Société d'agriculture du comté de Lotbinière**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras que la municipalité de Saint-Agapit appuie la demande d'aide financière faite par la Société d'agriculture du Comté de Lotbinière pour un projet de rénovation de ses installations situées sur le site de l'Exposition de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06 - Voirie aqueduc et égout**

### **6- Voirie aqueduc et égout**

## **06.01 (2013-02-60) - Acceptation de l'offre de services professionnels de SNC Lavalin pour les plans, devis et appel d'offres pour le prolongement de la rue Industrielle**

### **6.1 - Acceptation de l'offre de services professionnels de SNC Lavalin pour les plans, devis et appel d'offres pour le prolongement de la rue Industrielle**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé une offre de services professionnels de SNC Lavalin Inc. pour les plans, devis et appel d'offres pour le prolongement de la rue Industrielle

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter l'offre de services professionnels de SNC Lavalin Inc., du 14 janvier 2013 pour un coût de 3 200 \$ plus taxes pour la préparation des plans, devis et appel d'offres pour le prolongement de la rue Industrielle. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 23.07010.721.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.02 (2013-02-61) - Inscription au congrès de la COMBEQ**

### **6.2 - Inscription au congrès de la COMBEQ**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit se doit d'assurer une formation continue à son personnel en étant à l'affût des informations les plus à

jour qui concernent leur travail ;

ATTENDU QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec est une association qui offre une gamme étendue de services, et plus particulièrement des activités de formation dans les domaines du bâtiment, de l'urbanisme et de l'environnement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras que monsieur Gilbert Breton, Directeur des travaux publics soit et est autorisé à participer au congrès de la COMBEQ qui aura lieu les 24-25-26 avril 2013 à Québec. Que le coût d'inscription est de 632.36 \$ taxes incluses, poste budgétaire 02.32000.346. Que les dépenses inhérentes à ce congrès seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.03 (2013-02-62) - Achat de petits arbres**

### **6.3 - Achat de petits arbres**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit procède à chaque année à la distribution de plants d'arbres aux citoyens de Saint-Agapit pour souligner le Mois de l'arbre et des forêts au mois de mai;

ATTENDU QUE les Scouts de Saint-Agapit peuvent se procurer gratuitement des petits arbres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras, de faire l'achat de 600 petits arbres au coût de 1\$ chacun aux Scouts de Saint-Agapit ce qu'il leur permettra d'amasser des fonds pour leurs activités ;

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07 - Urbanisme**

### **7 - Urbanisme**

## **07.01 (2013-02-63) - Acceptation de l'offre de service de la firme Del Degan Massé**

### **7.1 - Acceptation de l'offre de service de la firme Del Degan Massé**

ATTENDU QUE la municipalité a requis des services en urbanisme à la MRC de Lotbinière et que ceux-ci ne sont plus disponibles ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une offre de services à la firme Del Degan Massé Experts-conseils pour accomplir les tâches d'analyse de demande et d'émission de permis durant une période de 1 à 2 mois à raison de deux jours par semaine sur une base de travail de 8 heures par jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'accepter l'offre de services de la firme Del Degan, Massé Experts-conseils et d'autoriser monsieur Thibert Lescot de cette même firme à faire l'émission de permis et à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Agapit tout autre document relié à sa fonction.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07.02 (2013-02-64) - Retranchement de la servitude dans le développement Tannerie 3B**

### **7.2 - Retranchement de la servitude dans le développement Tannerie 3B**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et résolu que la partie des plans et devis relatifs aux conduites d'aqueduc et d'égout du Développement de la Tannerie 3B rejoignant la route 116 ainsi que la servitude y afférents, soient retranchée de la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, des Parcs et de la Faune selon les articles 32 et 22 LQE.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08 - Loisirs**

### **8 - Loisirs**

## **08.01 (2013-02-65) - Subvention Association de Hockey mineure de Saint-Agapit, CPA Les Dorisseaux et à la Ringuette de Saint-Agapit**

### **8.1 - Subvention à l'Association de Hockey mineure de Saint-Agapit, CPA Les Dorisseaux et à la Ringuette de Saint-Agapit**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit subventionne les organismes qui pratiquent des sports de glace au Centre Sportif G.H. Vermette dont l'Association de Hockey mineur de Saint-Agapit, le CPA Les Dorisseaux et à La Ringuette de Saint-Agapit ;

ATTENDU QU'en ce qui concerne la Ringuette de Saint-Agapit, étant donné qu'il n'y a aucune association de ringuette à Saint-Agapit (qu'il y a

seulement Ringuette Lotbinière), un recensement des joueuses de Saint-Agapit sera fait parmi l'ensemble des joueuses de Lotbinière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'octroyer une subvention de 15 000 \$ à l'Association de Hockey mineur de Saint-Agapit, 9 000 \$ au CPA Les Dorisseaux et 500 \$ aux joueuses de ringuette recensées de notre municipalité. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70130.970

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.02 (2013-02-66) - Subvention- dons Desjardins au Festival du Flocon et au Club de gymnastique les Elfes**

### **8.2 - Subvention- dons Desjardins au Festival du Flocon et au Club de gymnastique les Elfes**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit reçoit chaque année un montant de 2 500 \$ de la part de la Caisse populaire Desjardins St-Agapit/St-Gilles pour répartir aux organismes de loisirs de Saint-Agapit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson de distribuer un montant de 500 \$ au Festival du Flocon et un montant de 350 \$ au Club de Gymnastique Les Elfes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70150.959.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.03 (2013-02-67) - Achat d'un module qui contrôle les pénalités à l'aréna**

### **8.3 - Achat d'un module qui contrôle les pénalités à l'aréna**

ATTENDU QUE la municipalité possède un tableau indicateur à l'aréna et que celui ci a un problème au niveau de l'affichage des punitions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'autoriser l'achat d'un module de contrôle pour l'affichage des punitions à la compagnie 9113-8677 Québec Inc. Rhéaume Beaulieu au coût de 2 230.51 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70130.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.04 (2013-02-68) - Appui pour le passage de La Boucle du Grand Défi Pierre Lavoie 2013**

### **8.4 - Appui pour le passage de La Boucle du Grand Défi Pierre Lavoie 2013**

ATTENDU QUE l'organisation du Grand Défi Pierre Lavoie a demandé à la municipalité de Saint-Agapit l'autorisation de passage et de ravitaillement des cyclistes de La Boucle du Grand Défi Pierre Lavoie 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'autoriser le passage de la Boucle du Grand Défi Pierre Lavoie dans la municipalité et de décréter la fermeture des rues suivantes pour la durée de l'événement qui aura lieu le 15 juin 2013, et en aviser la Sûreté du Québec.

49.8	10:25:30	10:10:16	09:53:06	Route 273	Rang Sainte Marie E	TD	St-Agapit		2
50.5	10:27:25	10:11:53	09:54:30	Route 273	Rue Duclos	TD	St-Agapit		1
50.8	10:28:14	10:12:35	09:55:06	Route 273	Rue Guillemette / Industrielle	TD	St-Agapit		2
51.2	10:29:19	10:13:30	09:55:54	Route 273	Rue Centrale	TD	St-Agapit		1
51.3	10:29:35	10:13:44	09:56:06	Route 273	Rue Roy	TD	St-Agapit		1
51.6	10:30:25	10:14:25	09:56:42	Route 273	Rue Centenaire	TD	St-Agapit		1
51.7	10:30:41	10:14:39	09:56:54	Route 273	Rue Baron	TD	St-Agapit	1	1
51.9	10:31:14	10:15:07	09:57:18	Route 273	Rue Principale	G	St-Agapit		2
52.1	10:31:46	10:15:35	09:57:42	Rue Principale	Rue du Pont (2)	TD	St-Agapit		1
52.2	10:32:03	10:15:48	09:57:54	Rue Principale	Rue Carrier	TD	St-Agapit		1
52.3	10:32:19	10:16:02	09:58:06	Rue Principale	Avenue Demers	TD	St-Agapit		1
52.4	10:32:35	10:16:16	09:58:18	Rue Principale	Rue Daigle (273)	D	St-Agapit	1	1
53.1	10:34:30	10:17:53	09:59:42	Route 273	2e Rang (2)	TD	St-Agapit		2
55	10:39:41	10:22:16	10:03:30	Route 273	3e Rang (2)	TD	St-Agapit		2
58.4	10:48:57	10:30:07	10:10:18	Route 273	Route 269	D	St-Agapit	1	

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.05 (2013-02-69) - Demande emploi été Canada**

### **8.5 - Demande emploi été Canada**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit fait une demande pour un soutien financier concernant des emplois d'été comme moniteurs, monitrices au terrain de jeux de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson de désigner Patrice Boucher, Directeur des Loisirs et Josée Martineau,

directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à faire la demande à Emploi été Canada pour la municipalité de Saint-Agapit et de demander un soutien financier pour deux jeunes attirés au service de terrain de jeux, pour la saison estivale 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **09 - Sécurité publique**

### **9 - Sécurité publique**

#### **09.01 (2013-02-70) - Achat d'équipement pour le service de Sécurité des incendies de Saint-Agapit**

##### **9.1 - Achat d'équipement pour le service de Sécurité des incendies de Saint-Agapit**

ATTENDU QUE le service de Sécurité des incendies de Saint-Agapit a besoin de nouveaux équipements pour les pompiers volontaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser l'achat de :

2 bunkers au coût de 3 450 \$ plus taxes, dépense prise au poste budgétaire 02.22000.640 ;

3 paires de bottes au coût de 375 \$ plus taxes ainsi que des uniformes au coût de 1 523.05 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.22000.650.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **09.02 (2013-02-71) - Rapport sur la situation des activités du services des incendies**

##### **9.2 - Rapport sur la situation des activités du service des incendies**

Il est proposé et il est résolu à l'unanimité, de prendre acte du rapport du service de sécurité incendie pour le mois de janvier 2013;

Alarme incendie :	2
Feu de résidence :	0
Feu d'Industrie :	0
Feu d'échets :	0
Feu d'installation électrique :	0
Vérification feu sans permis :	1
Feu de cheminée :	0
Désincarcération / accident de la route :	1
Assistance aux citoyens :	0
Entraide aux municipalité :	1
Intervention matières dangereuses :	0
Vérification CO2	1
Pratique évacuation :	0
Total appels d'urgence :	6
Autre appel et activité :	0
Pratique :	1

Adopté à l'unanimité par les conseillers

## **10 - Complexe des Seigneuries**

### **10 - Complexe des Seigneuries**

#### **10.01 (2013-02-72) - Contrat d'entretien des appareils d'entraînement à «Mon Gym»**

##### **10.1 - Contrat d'entretien des appareils d'entraînement à «Mon Gym»**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé une soumission pour l'entretien de l'équipement du gym pour une période d'un an, avec la compagnie 9202-0908 Québec Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse,

Que la municipalité accepte la soumission de 9202-0908 Québec Inc. de 3 500 \$ plus taxes pour l'entretien de l'équipement du gym pour une période d'un an et que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70120.522 ;

Que la municipalité a pris entente avec Mario Rousseau, gestionnaire de «Mon Gym», et qu'il s'engage à rembourser la somme de 500 \$ à la municipalité et à faire les petites réparations de

l'équipement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **11 - Finances**

### **11 - Finances**

#### **11.01 (2013-02-73) - Liste des salaires au 26 janvier 2013**

##### **11.1 - Liste des salaires au 26 janvier 2013**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet que la liste des salaires bruts payés au 26 janvier 2013, au montant de 88 884.34 \$ soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **11.02 (2013-02-74) - Dépense d'investissement janvier 2013**

##### **11.2 - Dépenses d'investissement janvier 2013**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser la liste des dépenses d'investissements pour le mois de janvier 2013 pour un montant de 32 476.41 \$

Poly-Énergie Inc., 2 414.48 \$, Facture # 16788, Développement Jovina Phase 1

et Développement Jovina Phase 2, Addition 14 luminaires, poste budgétaire 23.32035.721: 1 050 \$ et 23.32036.721: 1 050 \$

RDR Consultants, 1 658.63 \$, Facture # 494, Aquifère Laflamme, Forage, poste budgétaire 23.05000.721

RDR Consultants, 21 672.08 \$, Facture # 489, Agrandissement usine et nouveaux puits, Test, analyse, rapport hydrologique, poste budgétaire 23.40031.721

Samson & Frères Inc., 6 731.22 \$, Facture # 9437, Aquifère Laflamme, Aménagement de 3 piézomètres, poste budgétaire 23.05000.721

TOTAL : 32 476.41 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **11.03 (2013-02-75) - Comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2013**

##### **11.3 - Comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2013**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'entériner le paiement des comptes payés au cours du mois de janvier 2013 au montant de 197 868.95 \$, d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de janvier 2013 au montant de 66 903.51 \$ et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Josée Martineau, à en faire le paiement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **12 - Varia**

### **12- Varia**

Aucun sujet n'a été inscrit au «Varia».

## **13 - Période de question des contribuables**

### **13 - Période de questions des contribuables**

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

## **14 (2013-02-76) - Levée de la séance**

### **14- Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson de lever la séance ordinaire à 20h15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

---

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

---

Josée Martineau, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits  
budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites  
par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Josée Martineau, secrétaire-trésorière/directrice générale par intérim

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il  
contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse